

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMONT-DU-GATINAIS**  
**Séance du jeudi 27 juin 2024**

L'an 2024 et le 27 juin à 19 heures 35 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu autorisé par Monsieur le Sous-préfet, MAIRIE - 1 rue Montgaudier, sous la présidence de Monsieur POZO Nicolas, Maire.

Présents : M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : COME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline, MM : BROSSIER Olivier, JAIRE Jean-Claude, SIMON Cédric, TRIPET Philippe

Excusés ayant donné procuration : NEANT

Excusés : Mme FOREST Christiane

Absents : Mme MONCEL Lilas, MM : CLEDIERE Philippe, GALLICE Nicolas

Secrétaire de séance : Mme JAMESSE Patricia

Date de la convocation : Jeudi 20 juin 2024

Date d'affichage : 20/06/2024

**SOMMAIRE**

Décision modificative n°2 budget de la commune

Décision modificative n°3 budget de la commune

Remise gracieuse suite à un trop perçu de rémunération

Vente d'un jardin cadastré AD148

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local année 2024

Marché aménagement de la cantine scolaire : choix des entreprises

Règlement du conseil municipal

**Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2024**

Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Décision modificative n°2 budget de la commune

Il s'agit d'un retard de paiement qui a été soldé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Décision modificative n°3 budget de la commune

Il s'agit d'un déblocage d'argent pour l'achat de fournitures/mobiliers scolaires suite à l'ouverture d'une classe à la rentrée 2024.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Remise gracieuse suite à un trop perçu de rémunération

Un agent communal, suite à un changement de régime pendant son arrêt, a touché un trop perçu de rémunération. Ce trop perçu n'étant pas de son fait, l'agent communal a demandé une remise gracieuse qui est acceptée par le conseil municipal. Afin que le problème ne persiste, le régime a été modifié le 1<sup>er</sup> juin.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Vente d'un jardin cadastré AD148

Ce jardin de 598 m<sup>2</sup> est attenant au jardin d'un administré qui a montré un intérêt pour l'achat de celui-ci.

Le conseil décide de fixer le prix à 3 000 € soit environ 5 € le mètre.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local année 2024

Le conseil autorise le Maire à faire les demandes DETR et DSIL.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Marché aménagement de la cantine scolaire : choix des entreprises

Les entreprises retenues sont :

- Lot n°1 « Gros œuvre / VRD » : CLEMENT GERARD SAS  
pour un montant de 117 355, 69 € HT soit 140 826,83 e TTC
- Lot n°2 « Ravalement de façade avec ITE » : CLEMENT GERARD SAS  
pour un montant de 66 637,49 € HT soit 79 946,99 € TTC
- Lot n°3 « Menuiseries extérieures » : SARL DEQUIROT CHARPENTE  
pour un montant de 44 338,00 € HT soit 53 205,60 e TTC
- Lot n°4 « Cloisons / Plafond » : CLEMENT GERARD SAS  
pour un montant de 34 797,98 € HT soit 41 757,58 € TTC
- Lot n°5 « Electricité » : SARL LE FOYER LUMINEUX  
pour un montant de 13 280,29 € HT soit 15 936,35 € TTC
- Lot n°6 « Plomberie » : SARL LE FOYER LUMINEUX  
pour un montant de 22 791,48 € HT soit 27 349,78 € TTC
- Lot n°7 « CVC » : SAS SSE DUSSART  
pour un montant de 24 038,63 € HT soit 28 846,36 € TTC
- Lot n°8 « Revêtement de sols souples » : SAS DELCLOY  
pour un montant de 15 017,43 € HT soit 18 020,92 € TTC
- Lot n°9 « Peinture » : SAS DELCLOY  
pour un montant de 5 010,60 € HT soit 6 012,72 € TTC
- Lot n°10 « Cuisiniste » : SARL LE FOYER LUMINEUX  
pour un montant de 10 592,30 € HT soit 12 710,76 € TTC

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Règlement du conseil municipal

REPORT

**AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU :**

- La petite salle de la salle polyvalente sera bloquée durant la période des travaux de la cantine, de septembre 2024 à Avril 2025.
- La réunion d'associations aura lieu le vendredi 5 juillet 2024 à 18h00

La séance est levée à 21h00.

Le Maire  
POZO Nicolas

La secrétaire de séance  
JAMESSE Patricia